

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

COMMUNICATION N° 2015-06 (RAJ)

Date de convocation : 03 juillet 2015

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 16

Absents : 6

Votants : 16

Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille quinze et le 16 juillet le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Mesdames Régine AILHAUD (représentant madame GRANET), Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Geneviève PRIMITERRA (représentant madame FONTAINE-DOMEIZEL), Nathalie PONCE-GASSIER, Brigitte REYNAUD.
Messieurs Jean ARNAUD, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Robert GAY, André LAURENS, Christian LOGIER, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

Etaient excusés :

Mesdames Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL (représentée par madame PRIMITERRA), Patricia GRANET (représentée par madame AILHAUD),
Messieurs Roland AUBERT, Khaled BENFERHAT, Jacques LARTIGUE, Patrick MARTELLINI, Pierre POURCIN, Gilbert SAUVAN.

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Attribution du marché à procédure adaptée relatif au remplacement des portes sectionnelles des CIS Castellane (lot 1) et Quinson (lot 2)

Le Président FIAERT expose :

Caractéristiques du marché :

MAPA divisé en deux lots

Estimatif :

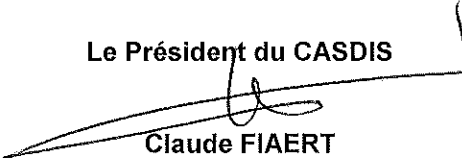
20 000 € HT pour le lot 1 – fourniture et pose de 6 portes sectionnelles

10 000 € HT pour le lot 2 : fourniture et pose de 3 portes sectionnelles

Lots	Attributaires	Montant HT	Observations
1	COULLET SEE 04000 Digne les Bains	16 156,00 €	Offre la mieux disante
2	COULLET SEE 04000 Digne les Bains	8 979,00 €	Offre la mieux disante

Le Conseil d'Administration a pris acte de cette communication, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du CASDIS


Claude FIAERT